



L'État dans l'Allier

Édito



Avec l'arrivée de l'été et des vacances scolaires, les services de l'État sont encore plus mobilisés pour assurer la protection de la population.

Cette période de l'année expose nos concitoyens à des risques particuliers, que ce soit en matière de sécurité intérieure, civile, routière ou sanitaire.

Ainsi, les services de police et de gendarmerie sont plus que jamais vigilants dans la lutte contre les cambriolages. La forte circulation sur les axes routiers de l'Allier les conduit à renforcer leurs contrôles lors des « chassés-croisés » de l'été.

Les structures accueillants des enfants ou des vacanciers font également l'objet d'une attention particulière de la part des services d'inspection chargés de la sécurité sanitaire et environnementale.

Ces vacances sont aussi l'occasion de profiter de ces moments de détente pour visiter à nouveau le département de l'Allier ou redécouvrir la richesse de son patrimoine.

Je vous souhaite à toutes et à tous de belles vacances.

Benoît Brocart, préfet de l'Allier

Sommaire

- Édito page 1
- Sécurité estivale..... pages 2, 3, 4
- Sécurité routière..... .. pages 5 et 6
- Éducation page 7
- Emploi..... page 8
- Culture page 9
- Infrastructures.....page 10
- Actualités pages 11 et 12



L' " Opération Interministérielle Vacances " : des contrôles pour garantir la sécurité des consommateurs et des vacanciers



Chaque année, les services de l'État renforcent les actions de contrôle dans les secteurs qui connaissent une augmentation substantielle d'activité en période estivale afin de garantir aux vacanciers la plus grande tranquillité et sécurité possible.

Les quatre services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) suivants sont mobilisés pendant la période du 1er juin au 15 septembre 2013 : la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ; la direction des sports ; la direction générale de l'alimentation et la direction générale de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes.

Plusieurs thématiques de prévention et de contrôles sont retenues :

- les manifestations et rassemblement festifs ;
- la sécurité et la valorisation des produits locaux ;
- la sécurité des activités sportives et de loisirs avec un accent particulier concernant les accueils collectifs de mineurs ;
- l'hébergement de vacances ;
- la consommation de produits alimentaires ;

Au niveau départemental, les contrôles se répartissent ainsi :

- 20 % des accueils collectifs de mineurs, soit une cinquantaine d'établissements
- 10 % des établissements d'activité physique et sportive, soit environ 20 contrôles
- 22 établissements d'hébergement, tous types confondus.

L'année dernière, pendant l'été 2012, 211 contrôles avaient été effectués par les agents de la DDCSPP de l'Allier.

Les accueils collectifs de mineurs

Pour l'été 2013, ce sont près de 400 séjours de vacances et centres de loisirs qui se dérouleront dans le département de l'Allier. Les agents de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) seront mobilisés afin de contrôler leur mise en place, le respect de la réglementation en vigueur et s'assurer de la sécurité physique et morale des mineurs accueillis.

Ainsi, 160 directeurs, animateurs et organisateurs d'accueils collectifs de mineurs (ACM) ont participé à une journée d'information organisée par la DDCSPP de l'Allier le 6 juin dernier au Pôle Lardy à Vichy.

La matinée fut consacrée à des ateliers thématiques par groupes (les activités scientifiques et techniques en structures de loisirs, le repos des animateurs dans la fonction publique territoriale, le contrat



Journée d'information du 6 juin 2013

d'engagement éducatif, le rôle des animateurs dans la vie quotidienne et les activités, l'éco-exemplarité des ACM...). L'après-midi fut l'occasion de rappeler un certain nombre de recommandations et aspects réglementaires pour cet été et les obligations liées au contrôle par la DDCSPP.



Sécurité estivale

Le contrôle sanitaire des piscines dans l'Allier

Toutes les piscines non réservées à l'usage personnel d'une famille, c'est-à-dire toutes les piscines recevant du public en France : piscines municipales, résidences privées, hôtels, campings...font l'objet, en application des dispositions du code de la santé publique, de contrôles réguliers sous l'égide des Agences Régionales de Santé afin de garantir de bonnes conditions sanitaires pour l'ensemble des baigneurs.

Ces contrôles portent principalement sur la qualité de l'eau des bassins, l'efficacité du traitement de l'eau, l'hygiène générale des installations, la tenue du carnet sanitaire par l'exploitant.

Parmi les 91 établissements déclarés dans le département de l'Allier, établissements disposant d'un ou plusieurs bassins, on peut distinguer :

- 23 piscines ou pataugeoires communautaires et municipales ;
- 14 piscines d'hôtels ;
- 21 piscines de campings ;
- 13 piscines dans des hébergements touristiques (gîtes, chambres d'hôtes) ;
- 5 piscines en centres de vacances ;
- 5 piscines de centres de remise en forme.



68 piscines sont saisonnières et ouvertes moins de quatre mois dans l'année.

En complément de la surveillance quotidienne effectuée par les exploitants des installations, 348 prélèvements d'eau ont été réalisés en 2012 dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire des eaux de piscines.

Les résultats des analyses d'eau sont communiqués par affichage aux usagers qui doivent aussi contribuer à la bonne qualité de l'eau en suivant des règles d'hygiène simples.

Les vacances d'été et vos animaux de compagnie



A la veille des vacances d'été, voici quelques conseils pour préparer au mieux les déplacements, en France comme à l'étranger, avec un animal de compagnie. Lors d'un voyage hors de France, un chien, chat ou furet doit être identifié, vacciné contre la rage et être en possession d'un passeport européen fourni et rempli par un vétérinaire.

Depuis le 3 juillet 2011, seule la puce électronique est reconnue comme moyen d'identification pour les voyages au sein de l'Union européenne, **sauf pour les animaux identifiés par tatouage avant cette date.**

Il est formellement interdit de faire entrer sur le territoire français des animaux non identifiés et non vaccinés, originaires de pays non indemnes de rage.

Zoom sur les nouvelles conditions d'achat d'un animal de compagnie :

L'acheteur doit être particulièrement vigilant lors de l'achat d'un animal de compagnie et se renseigner sur le vendeur. Seuls les chiens et chats âgés de plus de 8 semaines peuvent être vendus. Les animaux doivent être identifiés préalablement à leur cession. L'identification est à la charge du vendeur.

Depuis le 1er janvier 2013, toute vente d'animaux de compagnie doit s'accompagner, au moment de la livraison à l'acquéreur de la délivrance :

- d'une attestation de cession ;
- d'un document d'information sur les caractéristiques et les besoins de l'animal contenant également, le cas échéant, des conseils d'éducation ;
- pour les ventes de chiens, d'un certificat vétérinaire.

Cette réglementation vise à améliorer l'information délivrée à l'acheteur d'un animal de compagnie afin d'éviter notamment les abandons ou les mauvais traitements.

A l'occasion des contrôles réalisés dans le cadre de l'opération protection animale vacances qui se déroulera du 15 juin au 15 septembre 2013, les agents de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier s'assureront tout particulièrement du respect de cette réglementation dorénavant en vigueur dans les lieux où sont commercialisés les animaux de compagnie d'espèces domestiques et dans les élevages de chiens et de chats.

Cette opération s'inscrit dans le cadre plus global de l'opération interministérielle vacances qui est destinée à assurer la sécurité des prestations et des produits, la protection de la santé publique, le respect et la loyauté des transactions et la bonne information du consommateur sur son lieu de vacances.



Opération tranquillité vacances : quelques conseils pour limiter les risques liés aux cambriolages



Les services de police et de gendarmerie veillent sur les logements laissés vides pour les vacances. Voici quelques conseils pour limiter les risques liés aux cambriolages.

Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Quelques incontournables avant de partir

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant vos vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.

N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement. Vérifiez le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille.

Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

Sur votre lieu de vacances : ne tentez pas les voleurs !

Dans la mesure du possible, garez vous dans un lieu éclairé. Il ne faut pas laisser à bord de votre automobile stationnée des sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, caméscope, cartes bancaires, chéquiers, et tout objet apparent qui pourrait susciter la convoitise. N'oubliez pas de fermer les vitres, même sous une chaleur importante. Verrouillez les portes de votre véhicule, bloquez le volant, enlevez votre autoradio ou la façade de celui-ci.



Crédit Photos : SIRPA Gendarmerie

N'oubliez pas de couper le contact lorsque vous descendez de votre véhicule, même pour quelques instants pour donner, par exemple, un renseignement à une tierce personne ou lors d'un « accrochage » avec un véhicule qui vous aurait percuté .

N'oubliez pas de fermer votre location, caravane, habitation avant votre départ à la plage ou en ville. Évitez également de dormir fenêtres ouvertes la nuit, même si votre chambre à coucher est située aux étages supérieurs d'un immeuble.

Gardez sur vous vos moyens de paiement, clefs de véhicule, téléphones, etc. Si vous prenez vos repas dans le jardin, veillez à fermer les fenêtres et la porte d'entrée de votre logement et ne laissez pas les clés de votre véhicule à l'entrée.

Un formulaire de demande individuelle est en ligne sur le site www.gendarmerie.interieur.gouv.fr.



Quelques chiffres

Une baisse continue au niveau national

- en mai 2013 : diminution de 29,5% de la mortalité sur les routes françaises (226 personnes tuées, soit 95 vies épargnées)
- entre juin 2012 et mai 2013 : baisse de 8,8% du nombre de personnes tuées sur les routes, soit 331 vies épargnées par rapport à la période juin 2011-mai 2012
- tendance à la baisse aussi pour le nombre d'accidents corporels
- (- 12,3 %, avec 4 555 accidents corporels), de personnes blessées (- 10,6 %, avec 6 593 personnes blessées) et hospitalisées (- 13,6 %, avec 2 086 personnes hospitalisées)
- objectif gouvernemental pour 2020 : diviser par 2 le nombre de tués et le nombre d'accidents de la route.

Les chiffres à retenir

11 : c'est la position de la France par rapport aux pays de l'Union européenne en termes de mortalité routière.

18 : 18 h est l'heure à laquelle on constate le plus grand nombre d'accidents mortels en voiture.

10 : les autoroutes sont 10 fois moins dangereuses que les routes nationales ou départementales. Elles représentent 30 % du trafic et seulement 7 % des accidents mortels.

20 : le risque d'être tué lors d'un accident est 20 fois plus élevé pour un motocycliste que pour un occupant d'un véhicule léger. Les motocyclistes représentent 20 % des personnes tuées. Dans l'Allier, deux motocyclistes ont perdu la vie en 2013.

Les causes

30 : l'alcool est impliqué dans 30 % des accidents mortels et reste la 1^{ère} cause d'accident mortel en France. Dans l'Allier, l'alcool est impliqué dans deux accidents sur dix en 2013.

2 : malgré une baisse régulière des dépassements des limitations de vitesse, la vitesse reste la 2^{ème} cause d'accident mortel, et touche surtout les motocyclistes.

5 : la fatigue et la somnolence représentent un accident sur 5 sur autoroute, et 8 % des accidents mortels toute route confondue. Dans l'Allier, la somnolence est un facteur accidentogène important sur la RCEA.

3 : le téléphone au volant est une source de distraction du conducteur et multiplie par 3 les risques d'accident.

Des chiffres départementaux encourageants

- objectif départemental pour 2013 : maintenir voire réduire les chiffres des accidents mortels de l'année 2012
- en mai 2013 : recul du taux de mortalité de 16,7 % par rapport à l'année 2012. Très nette diminution concernant les accidents corporels (- 41,6 %, avec 52 accidents corporels) et les personnes blessées (- 39,7 % avec 70 personnes blessées, dont 45 blessés hospitalisés)
- seulement un accident sur la RCEA en 2013, chiffre dû au renforcement des actions de prévention et de répression et à l'instauration de nouveaux dispositifs (bandes médianes élargies, renforcement de la signalisation...).

Le renforcement de la prévention dans l'Allier

La sécurité routière se joue au quotidien : 45 actions de prévention subventionnées par l'Etat sont prévues pour 2013. Ces actions visent les usagers de la route, qu'ils soient piétons ou conducteurs, et quel que soit leur âge. Ainsi, les forces de police et la gendarmerie interviennent aussi bien dans les écoles que sur les lieux de travail. Pour certains publics particuliers, des actions spécifiques sont réalisées tel le rallye de l'Escadron Départemental de la Sécurité Routière, organisé le 8 juin dernier par les motards de la gendarmerie et la Préfecture de l'Allier, afin de sensibiliser les usagers de la route en deux roues. Sur un parcours de 250 km, 200 motards ont pu découvrir le paysage bourbonnais et s'exercer au travers d'ateliers de sécurité routière adaptés, le maître-mot restant la prévention.

1 sur 4

- c'est la part représentée par les 15-24 ans dans les personnes tuées sur les routes, alors qu'ils ne constituent que 13 % de la population. Dans l'Allier, trois jeunes ont perdu la vie sur les routes depuis 2013.
- c'est le nombre de victime de la route qui n'est pas conducteur mais piéton, cycliste ou passager.
- c'est le part d'automobiliste tué qui ne portait pas de ceinture de sécurité.



La route des vacances en toute sécurité

Bien préparer son voyage, c'est d'abord vérifier l'état de son véhicule et de ses équipements. C'est aussi veiller au chargement et étudier l'itinéraire. C'est enfin, rester en forme tout au long du trajet et être à chaque instant informé des conditions de circulation. Quelques consignes à respecter pour garantir votre sécurité et celle des autres usagers.

Contrôlez l'état général de votre véhicule avant de partir :

- les freins, les balais d'essuie-glace, les pneumatiques, l'éclairage, les différents niveaux, etc.
- si vous utilisez des barres de toit ou d'autres accessoires, pensez à vérifier leur conformité et respectez les indications du constructeur, notamment en ce qui concerne le chargement.

RAPPEL

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire, à l'avant comme à l'arrière.

1 place = 1 personne = 1 ceinture

Le gilet de sécurité et le triangle de pré-signalisation sont obligatoires ; l'éthylotest est vivement recommandé

Préparez votre voyage et votre conduite :

- chargez votre véhicule la veille du départ et répartissez les charges au sein du véhicule.
- informez-vous sur les conditions de circulation et les prévisions météorologiques.
- assurez vous que vous disposez d'équipements de sécurité (gilet, triangle de pré-signalisation), de dépannage (clé de roues, cric, câbles de démarrage) et de secours (trousse à pharmacie, lampe de poche).
- ne disposez pas d'objets sur la plage arrière, ils gâchent votre visibilité et deviennent des projectiles en cas de choc.

Soyez attentifs aux signes de fatigue :

trois d'accidents sont dus à des endormissements

- arrêtez-vous au moins ¼ d'heure toutes les 2 heures, et dès les premiers symptômes de somnolence, arrêtez-vous et dormez 20 minutes au moins. Augmentez la fréquence des pauses si vous avez pris la route de nuit.
- évitez de conduire aux heures où le risque de somnolence augmente sensiblement : entre 2 h et 5 h et entre 13 h et 16 h.

- préparez votre itinéraire et privilégiez les autoroutes ou routes similaires.
- ne prenez pas la route après une journée de travail, partez le matin plutôt qu'en soirée ou dans la nuit (le risque d'accident est deux fois plus élevé la nuit que le jour).
- évitez les produits incompatibles avec la conduite (alcool, médicaments, etc.) et les repas copieux.
- évitez le stress et l'énerverment et ne vous fixez pas d'horaire d'arrivée, vous êtes en vacances, prenez votre temps.

Pensez à votre confort pendant le voyage :

- pensez aux occupations des enfants dans le véhicule (livres, CD, ...).
- aérez l'habitacle régulièrement, et en cas d'utilisation de la climatisation, conservez une différence modérée entre températures extérieure et intérieure (4 à 5°C).
- hydratez-vous et pensez à vous protéger du soleil (lunettes, pare-soleil).

Pour la sécurité de tous, il convient de circuler sur la voie la plus à droite de la chaussée.

Respecter les distances de sécurité: 2 traits de peinture entre vous et la voiture qui vous précède sur l'autoroute, au moins 2 secondes sur les routes secondaires.

La vitesse est un facteur aggravant des accidents : observez les manœuvres entreprises par les autres véhicules circulant et utilisez vos rétroviseurs frontal et latéral.



Fatigue

- Raideurs dans la nuque
- Douleurs dans le dos
- Regard fixe, difficulté de concentration

Somnolence

- Endormissements passagers
- Paupières lourdes
- Bâillements
- Périodes d'absence
- Désir fréquent de changer de position

Baisse de vigilance

- Difficulté à maintenir une vitesse constante
- Inattention à la signalisation ou au trafic
- Difficulté à maintenir la trajectoire

Vous souffrez d'un manque de sommeil. Ne lutez pas, arrêtez-vous et DORMEZ !

Une pause active s'avère nécessaire. Divertissez-vous de manière relaxante (jeux, lecture, étirements).



Journée nationale « Vélo à l'école »

La journée nationale " Vélo à l'école ", instituée par le ministère de l'Éducation Nationale, s'est déroulée sur l'ensemble du territoire du 27 au 31 mai 2013. Cette première initiative nationale a pour objectifs, d'une part de sensibiliser les élèves des écoles et des collèges à l'intérêt du vélo comme moyen de déplacement individuel ou collectif, et, d'autre part, de valoriser ou d'initier des approches pédagogiques dans les domaines de l'éducation à la santé, de la sécurité routière, de l'environnement et du développement durable.



Dans le département, suite à un travail préalable autour de la maîtrise de l'engin en milieu protégé et du code de la route, les élèves du premier degré ont effectué des sorties dans le milieu environnant de l'école. Ainsi, grâce à un encadrement renforcé (parents d'élèves, membres du comité départemental de cyclotourisme de l'Allier, bénévoles d'associations partenaires,...), les enseignants volontaires ont permis à leurs élèves de valider les compétences de l'axe " Quand je suis rouleur " de l'Attestation de Première Education à la Route (APER), présente dans le Socle Commun de connaissances, de compétences et de culture.

Parmi les rassemblements les plus importants, citons le P'tit Tour USEP : une opération nationale aussi, élaborée conjointement par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Allier et le comité départemental USEP de l'Allier. Cette 16ème édition du P'tit Tour de l'USEP a rassemblé 150 élèves des écoles élémentaires de Bourbon l'Archambault, Cérilly, Cosne d'Allier et Coulandon ; des classes d'école du Puy de Dôme (Enval et Volvic) se sont également associées à la découverte des contrées bourbonnaises. Ils ont effectué une partie du trajet en car, puis ont rejoint à vélo le vélodrome de Commentry où ils étaient attendus pour le pique-nique. L'après-midi, des ateliers leur étaient proposés : parcours d'adresse, parcours gymkana, permis cycliste avec la présence de Prévention MAIF et relais par équipe sur la piste du vélodrome. Une expérience inoubliable pour ces élèves qui ont manifesté un enthousiasme indéniable tout au long de la journée encadrée par les enseignants et de nombreux bénévoles.

Au cours de cette semaine, 10 classes de cycle 3 (250 élèves environ) ont effectué une sortie vélo sur la journée ou la demi-journée. De plus, à la lecture des demandes d'agrément d'intervenants bénévoles enregistrées par les circonscriptions, on remarque que 10 autres classes environ ont envisagé une sortie vélo d'ici la fin de l'année scolaire.

Au niveau du second degré, l'UNSS a organisé la troisième édition du Trans'Allier (raid nature itinérant) du 4 au 7 juin 2013 intégrant l'activité VTT comme moyen de déplacement d'un lieu à un autre ; 106 élèves de collège du département ont été concernés par ce défi permettant à chaque participant de se dépasser.



Départ d'une randonnée VTT en forêt de Tronçais

Des informations complémentaires sur le site dédié à cette journée :

<http://eduscol.education.fr/journee-du-velo/>

Les emplois d'avenir dans l'Allier au 30 juin 2013



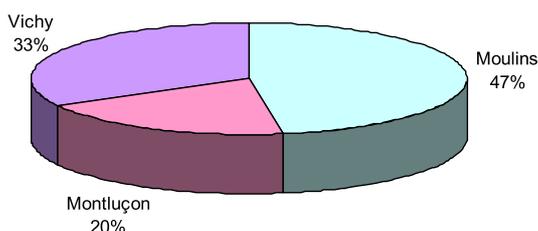
L'enveloppe de contrats " emplois d'avenir " attribuée au département de l'Allier pour l'année 2013 dans le secteur non marchand est de 545, dont 33 pour Cap-emploi au titre des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Au 30 juin 2013, dans le secteur non marchand, 203 contrats ont été signés par les missions locales du département et 9 par Cap-emploi. Dans le secteur marchand, 14 contrats ont été signés par les missions locales et 1 par Cap-emploi.

Dans les secteurs marchand et non marchand, 220 intentions sont actuellement recensées.

Au 30 juin 2013, 230 emplois d'avenir ont été conclus dans les secteurs marchand et non marchand (109 pour le bassin de Moulins, 45 pour celui de Montluçon et 76 pour celui de Vichy) pour un objectif total de 623 contrats, soit une réalisation à 34 %.

Emplois d'avenir signés dans l'Allier au 30 juin 2013
Répartition par bassin d'emploi



Typologie des employeurs

Les emplois d'avenir ont été signés avec les employeurs suivants :

- collectivités (46 %),
- associations diverses (24 %),
- EHPAD (13 %),
- centres hospitaliers (9 %),
- structures du secteur de l'enfance, de l'aide à domicile, des foyers d'hébergement (8 %)

Le contrat de génération

Au 30 juin 2013, 15 contrats de génération ont été signés dans l'Allier



contrat de génération
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

L'alternance

Les contrats d'apprentissage

1 680 contrats d'apprentissage ont été enregistrés entre le 1er juillet 2012 et le 31 mai 2013 au titre de la **campagne 2012-2013** (+ 23 en attente d'enregistrement), contre 1 652 pour la même période au titre de la campagne précédente.

Les contrats de professionnalisation

98 contrats de professionnalisation ont été signés au total, de janvier à fin mai 2013. Ce chiffre était de 94 à fin mai 2012, soit un démarrage proche de l'an passé.

Pour plus d'informations sur les dispositifs mis en place pour favoriser l'emploi et la croissance, consulter le site internet des services de l'État de l'Allier : www.allier.gouv.fr ou le nouveau portail du gouvernement dédié à l'emploi : " Pour l'emploi " sur le site :

www.gouvernement.fr/pourlemploi





La fête de la musique à la préfecture de l'Allier



Dans les jardins de la préfecture

Pour la deuxième année consécutive, la préfecture de l'Allier a participé à la fête de la musique en invitant des musiciens et des chanteurs de 15h00 à 19h00.

Le salon de réception de l'hôtel préfectoral a été exceptionnellement ouvert à la musique baroque et classique en accueillant un quatuor de clarinettes.

Dans les jardins de la préfecture, des élèves de CM1/CM2 des classes à horaires aménagées de l'école Jean Moulin de Moulins, rejoints par les enfants de grande section et CP de l'école des Champins ont ouvert la

manifestation. La chorale "Mélorime" leur a succédé en interprétant des chansons françaises. En fin d'après-midi, des enfants de l'école de musique de Moulins sont venus jouer quelques morceaux. Pour clôturer cette fête, 80 enfants de l'école Commandant Cousteau de Souvigny, accompagnés d'une trentaine de musiciens de la philharmonie de Moulins et de Souvigny ont chanté des hymnes et chants traditionnels de pays d'Europe.



Le quatuor de clarinettes

Le public est à nouveau venu nombreux assister à cette manifestation.

Présentation du vitrail des "Popillon" à la cathédrale de Moulins



Vitrail des « Popillon »

Le vitrail des Popillon (nom de la famille des donateurs représentés dans la partie basse de la baie), a été présenté le vendredi 28 juin 2013 à la cathédrale de Moulins avant d'y être définitivement posé. Ce vitrail a été restauré par l'atelier Hervé Debitus de Tours, sous le contrôle scientifique et technique de l'État, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne. Cette

restauration a été entièrement financée par la Fondation d'entreprise GDF SUEZ, dans le cadre d'une convention nationale de mécénat avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

Une nouvelle expo au CNCS



La nouvelle exposition "En piste", les plus beaux costumes de cirque, a été inaugurée le 14 juin dernier. Elle peut être visitée jusqu'au 5 janvier 2014 au Centre National du Costume de Scène, quartier Villars, route de Montilly à Moulins. Le CNCS est ouvert tous les jours de la semaine, en juillet et août de 10h à 19h puis de septembre à juin de 10h à 18h. Des visites de l'exposition, commentées par un guide conférencier sont proposées à 14h30 ou 16h00.

Pour plus d'informations, consulter le site :

www.cncs.fr



En
piste!
les plus beaux
costumes de
cirque

La nouvelle expositions au CNCS



Commission Mobilité 21 :

" Pour un schéma national de mobilité durable "

La commission Mobilité 21 vient de classer la mise en 2 x 2 voies de la route Centre Europe Atlantique parmi les premières priorités. Elle a également confirmé la réalisation du projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) en la classant parmi les secondes priorités.

C'est dans une démarche responsable que Frédéric Cuvillier, a mis en place la Commission " Mobilité 21 ", composée de six parlementaires de différentes sensibilités politiques et de quatre personnes qualifiées pour faire le diagnostic des projets du Schéma national sur les infrastructures de transport (SNIT). La commission a été chargée de proposer au Gouvernement les principes d'une politique d'investissement cohérente, adaptée aux besoins de mobilité, et soutenable. Il s'agissait, au-delà de donner un avis sur la réalisation des grands projets du SNIT, de définir la politique à suivre en matière de modernisation du réseau, de désenclavement des territoires, et de trouver les moyens de concilier ces différentes ambitions.

Parmi les nombreux projets de ce rapport, deux concernent le département de l'Allier.

La commission 21 a émis les avis suivants :

La Route Centre Europe Atlantique (RCEA) en Allier et Saône et Loire

" La RCEA en Allier et Saône et Loire assure une fonction de transit à longue distance majeure mais elle permet aussi une desserte fine des territoires traversés. Elle contribue ainsi grandement à l'attractivité de ces territoires en confortant les activités économiques qui y sont implantées. Elle est aussi confrontée à des enjeux très importants de sécurité en lien avec l'importance et la diversité des trafics sur cet axe.

Sans se prononcer sur les caractéristiques et les modalités d'un aménagement de l'axe, la commission considère que les enjeux particuliers de sécurité, associés à ceux de développement, de desserte et d'accessibilité, justifient aujourd'hui qu'il soit entrepris dans les meilleurs délais. Après analyse comparative des enjeux nationaux des différents projets, la commission classe le projet dans la catégorie des premières priorités quel que soit le scénario considéré. "

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL)

" La commission a particulièrement examiné le cas du projet de la LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) qui a la double caractéristique de répondre à la saturation prévisible de la LGV Paris-Lyon, mais aussi de mieux connecter les territoires du centre de la France au réseau de la grande vitesse.

Il est évident, et parfaitement légitime, que les perspectives ouvertes par cette desserte nouvelle suscitent une très grande attente et le souhait de la réalisation la plus rapide possible. (...)

Le projet POCL nécessite ainsi :

- de clarifier au plus tôt l'horizon réel de saturation de la ligne Paris-Lyon, en tenant compte des données les plus récentes et des projections les plus actualisées.
- de poursuivre sur ces bases les études d'approfondissement des fonctionnalités et des tracés en vue de l'aboutissement des procédures, pour être prêt à engager le projet au bon moment.
- de gérer finement la programmation budgétaire des investissements à consentir, pour pouvoir engager, dès que besoin, des premiers travaux. "





Déplacement de Frédéric Cuvillier, ministre délégué chargé des transports dans l'Allier sur la route Centre-Europe Atlantique

Le 11 juillet 2013, Frédéric Cuvillier, ministre chargé des transports s'est déplacé sur la route Centre Europe Atlantique en Saône-et-Loire puis dans l'Allier afin de présenter les modalités d'aménagement de cet axe particulièrement dangereux, classé parmi les premières priorités de la Commission Mobilité 21 en juin dernier.

En lien avec les conseils généraux de l'Allier et de la Saône-et-Loire, le ministre a décidé de retenir des dispositifs d'aménagement et de financement prenant en compte les spécificités de la configuration des réseaux routiers de chaque département.

Dans l'Allier, le principe de l'accélération de la mise à 2x2 voies de la RCEA via la mise en concession de l'axe, a été retenu afin de permettre l'achèvement de la totalité de l'aménagement en 2020. La mise en concession reposera sur un système de péages ouverts. Trois points de péage sont prévus sur les sites du Montet, de Montbeugny et de Molinet.

L'État assurera la maîtrise d'ouvrage des études et des procédures, et notamment la déclaration d'utilité publique, jusqu'à la désignation du concessionnaire. Il prendra en charge l'intégralité des coûts correspondants.

Le montant total des travaux est évalué à 361 M €. L'État prendra en charge le paiement de la subvention éventuellement nécessaire à l'équilibre de la concession.



Sylvia Pinel au 60^{ème} congrès des meilleurs ouvriers de France

Le 31 mai 2013, Sylvia Pinel, Ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme est venue à Montluçon au congrès des meilleurs ouvriers de France (MOF) et a visité l'exposition du concours " un des meilleurs apprentis de France ".

Elle a poursuivi sa visite le 1er juin par une rencontre avec les commerçants à la CCI de Vichy et a terminé son séjour par la visite d'une entreprise artisanale à Lapalisse.



Nouvelles ruralités

Le 6 juin 2013, Cécile Duflot, Ministre de l'égalité des territoires et du logement, a participé au 1er colloque national sur les nouvelles ruralités, organisé par les présidents des conseils généraux de l'Allier, de la Nièvre, du Cher et de la Creuse.

La ministre de l'égalité et des territoires était venue expliquer que le développement des territoires ruraux était nécessaire à l'équilibre des métropoles, elle a expliqué qu'elle avait besoin de tout le soutien des acteurs et des élus locaux pour faire aboutir sa future loi sur l'Egalité des territoires qu'elle espère voir inscrite au calendrier parlementaire cet automne..





Cérémonie d'hommage à Jean Moulin à la préfecture de l'Allier



Le 21 juin 2013, la cérémonie d'hommage pour le 70ème anniversaire de la mort de Jean Moulin a été organisée à la préfecture, sous la présidence de Benoît Brocart, préfet de l'Allier. A cette occasion, la cour intérieure a été parée de bleu, de blanc et de rouge grâce à la présence de plus de 60 porte-drapeaux, représentant les principales associations d'anciens combattants du département. Deux élèves de classe de 3ème du collège Anne de Beaujeu de Moulins ont lu des extraits du discours prononcé par André Malraux lors du transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon le 19 décembre 1964. Le refrain de la Marseillaise a ensuite été chanté par des élèves des classes à horaires aménagés musique de l'école élémentaire Jean Moulin de Moulins.

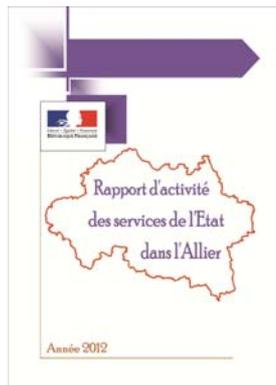
Accompagné de deux élèves, le préfet a déposé une gerbe au pied de la plaque en hommage à Jean Moulin, qui venait d'être dévoilée.

A l'issue de la cérémonie, l'ensemble de l'assistance a été invitée à découvrir l'exposition " Jean Moulin, un héros moderne ", ouverte au public jusqu'au 8 juillet 2013.

Présentation du rapport d'activité 2012

Le 20 juin 2013, Benoît Brocart, préfet de l'Allier a présenté le rapport d'activité des services de l'Etat de l'année 2012 devant les conseillers généraux réunis en session à l'hôtel du département.

Ce rapport d'activité est téléchargeable sur le site internet des services de l'État : www.allier.gouv.fr



Remise du label "Qualipref 2" à la préfecture de l'Allier



La préfecture de l'Allier s'est engagée depuis début 2012 dans la démarche de labellisation Qualipref. La mobilisation de l'ensemble du personnel, pour améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur, vient d'être récompensée par l'obtention du

label Qualipref 2 délivré par l'agence française de normalisation AFNOR Certification.

Le mardi 25 juin 2013, le représentant d'AFNOR Certification a remis officiellement ce label à Serge Bideau, secrétaire général de la Préfecture de l'Allier, en présence des personnels et des membres du comité local d'utilisateurs.



– L'État dans l'Allier – Juillet 2013 –
Directeur de publication : Benoît Brocart, préfet de l'Allier
Rédactrice en chef : Sandra Guthleben, directrice de cabinet
Comité de rédaction : services de l'État (DDCSPP, ARS, DDT, UT DIRECCTE, DSDEN, Gendarmerie, police, SDIS)
Conception-réalisation-photos : préfecture de l'Allier, bureau de la communication interministérielle – services de l'État